



DÉBAT SUR LA COMPÉTITIVITÉ

PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION

La construction est concernée de près par le débat sur la compétitivité : d'une part parce qu'elle doit, en tant que grand secteur de l'économie, améliorer sa propre compétitivité pour assurer sa croissance et, d'autre part, parce qu'elle peut, par son développement, contribuer à améliorer la compétitivité de l'économie en général. On sait en effet que l'économie de la construction a des effets "d'entraînement" importants pour le reste de l'économie. On estime ainsi que 1% de croissance dans la construction entraîne 0,1% de croissance de l'économie.

1. Des mesures pour le renforcement de la compétitivité des entreprises

L'analyse du bilan de l'activité de la construction et de ses perspectives pour 2012 montre clairement que le secteur est confronté à un problème de compétitivité. Dans ce contexte, il attend du gouvernement des réponses positives aux demandes suivantes :

1.1. La maîtrise du coût du travail

Le secteur de la construction est soumis à une forte concurrence d'entreprises étrangères en provenance de pays où les coûts salariaux sont plus faibles que chez nous. Il est par ailleurs victime d'une concurrence déloyale exercée par le circuit informel et les formes de travail illégales. Il faut prendre en compte cette donnée pour apprécier correctement l'importance de la maîtrise du coût salarial comme outil de sauvegarde de la compétitivité de nos entreprises.

La maîtrise du coût salarial doit donc être une des priorités du gouvernement en matière de compétitivité. Il serait irresponsable, dans ce contexte, de supprimer le régime de la réduction structurelle des charges sociales pour le remplacer par un régime de réduction de charges centré sur les secteurs à bas salaires uniquement. Il convient, au contraire, d'opter pour des réductions de charges importantes ciblées sur les secteurs à haute intensité de main-d'œuvre.

Au-delà, on rappellera que le secteur de la construction, qui compte encore une grosse majorité d'ouvriers (85%), ne peut en aucun cas supporter une augmentation de coûts qui

proviendrait d'une harmonisation des statuts de l'ouvrier et de l'employé. Une telle opération, si elle se concrétise, doit avoir un effet neutre sur les coûts du secteur.

1.2. La lutte contre le travail au noir

Il importe de poursuivre et d'intensifier la lutte contre le travail au noir dans la construction. La Confédération collabore à cet effet avec les pouvoirs publics à la mise en œuvre des diverses mesures introduites récemment (régimes de responsabilité) ou encore en projet (faux indépendants). Il faut toutefois aller plus loin et tenter de définir des mécanismes qui s'attaquent à la racine du problème. Dans ce contexte, il faut être conscient que la réduction des coûts de travail est l'approche la plus efficace puisqu'elle appréhende la cause même du recours au travail au noir dans notre pays.

Il convient aussi de promouvoir dans les meilleurs délais la conclusion d'accords bilatéraux avec divers Etats membres de l'UE afin de prévenir les différents abus au régime de détachement temporaire de main-d'œuvre étrangère.

A l'inverse, il est vain de penser qu'on fera échec au travail illégal et à la concurrence déloyale par des systèmes qui reviennent en fait à alourdir la charge administrative pour les entreprises bona fide (ainsi le système d'enregistrement électronique sur les chantiers qui, tel qu'il a été décidé, restera sans effet sur les entreprises qui fraudent).

1.3. Le fonctionnement du marché du travail

Le secteur a besoin d'outils susceptibles de dynamiser notre marché du travail. Il s'agit ici de permettre une rencontre optimale entre l'offre et la demande de travail. Il faut pour cela moderniser des pans entiers de notre réglementation du travail, notamment dans le domaine du travail temporaire, et plus particulièrement sous l'angle de la mise à disposition de travailleurs entre entreprises, qui devrait pouvoir s'opérer en toute transparence et sous un contrôle strict. Dans le même esprit, il faudra rendre l'organisation du temps de travail plus flexible et tendre vers des formules de durée annuelle de travail qui permettent de mieux adapter le temps de travail aux besoins de la production.

1.4. L'accès au crédit des entreprises

Les entreprises confrontées à un refus d'octroi de crédit, notamment du fait des difficultés du monde financier et des standards de gestion plus stricts, abandonnent la plupart du temps le projet pour lequel le crédit était sollicité. Le recours au médiateur de crédit et aux outils dont il dispose est un des moyens permettant d'éviter que les entreprises confrontées à un refus de crédit renoncent immédiatement à leur projet. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce que toute décision de refus de crédit émanant d'un organisme financier s'accompagne à la fois d'une mention informant l'entreprise de la possibilité d'un recours devant le médiateur de crédit et d'un document annexé décrivant la mission et les interventions du médiateur.

2. Définir de nouvelles politiques d'investissement en travaux

Sans remettre en cause la nécessité de poursuivre une politique de rigueur budgétaire, la Confédération estime qu'il est essentiel de développer l'effort d'investissement dans les infrastructures et dans le logement neuf. Cette relance des investissements doit se faire dans des conditions qui n'alourdissent pas les finances publiques.

Les gouvernements fédéral et régionaux devraient se concerter et définir ensemble les bases de nouvelles politiques d'investissement pour la prochaine décennie. Le débat actuel sur la compétitivité pourrait constituer une amorce intéressante pour le lancement de cette concertation.

Dans ce contexte, la Confédération formule deux propositions :

- Il importe de rencontrer les besoins en infrastructures (où une situation de sous-investissement perdure depuis plus de 25 ans) en faisant davantage appel à des contrats de concession pour les travaux publics ou les services et en lançant des "obligations de projets" telles que les obligations Europe 2020 proposées par la Commission européenne. Des obligations de projets nationales pourraient être lancées sur ce modèle.
- La construction de logements doit être stimulée pour rencontrer l'accroissement de la demande et éviter ainsi la situation de sous-offre qui affectera d'ici peu le marché. La solution consiste à inciter les ménages à investir dans l'immobilier, notamment sur le marché locatif, en leur permettant de déduire de leurs revenus imposables à l'IPP les frais réels liés à l'acquisition et à la conservation d'un logement, le cas échéant dans certaines limites à définir. Outre son caractère incitatif à investir, la proposition est aussi un outil efficace de lutte contre le travail au noir. A défaut d'accord sur une telle approche, il conviendra à tout le moins de garantir la pérennité du régime du « bonus logement » (déductibilité des intérêts hypothécaires) et de transférer aux régions les moyens nécessaires au fonctionnement de ce régime.
